

SEMILOGIE DE LA PARACHA « KEDOUCHIM » (II - ASPECTS SOCIAUX)**Résumé antérieur :**

I à XV – L'HOMME ET DIEU Les deux premiers versets rappellent que seuls ceux du peuple d'Israël qui en sont dignes (tant hommes que femmes formant les **bné Israël**) auront seul(e)s vocation à constituer une assemblée formée de témoins (**ada**) de la sainteté divine. L'Éternel se situe « à part » (**kadoch**) dans les religions alors coexistantes. Avec moult réserves, les entretiens précédents tentaient d'en cerner quelques attributs. Le premier principe de sainteté humaine réside dans la règle des différenciations (Avdalah) La paracha se réfère d'emblée au Décalogue (Dieu UN sans nul auxiliaire et donc seul à disposer de pouvoirs surnaturels, rôle du Chabat, devoir de piété filiale) Le Chabat renforce le noyau familial et parental, rappelle l'existence d'un créateur, son rôle providentiel ayant extirpé le peuple d'Israël d'une Egypte ayant des serviteurs esclaves et des serviteurs de cultes païens.

GRANDES LIGNES D'ÉTUDE : Dans son ensemble le judaïsme inculque une triple maîtrise, celle d'une doctrine du Dieu rigoureuse excluant toutes faussetés ou fantaisies, celle d'une maîtrise demandée des instincts (alimentaire, sexuel, d'agressivité sociale) et celle encourageant une sublimation de l'affect (maîtrises cognitive + affective + instinctive). Pour des raisons pratiques, nous étudierons d'abord le social

XVI à XXIV - ASPECTS SOCIAUX : **NULLE PART N'A ÉTÉ RELEVÉ LE FAIT QUE LES VERSETS LÉVITIQUE CH19 v 16-19 FONT RÉFÉRENCE DIRECTE A LA VIE DE JOSEPH ET SES FRÈRES RÉSUMÉE EN SES ASPECTS MORAUX ET A VISÉE PÉDAGOGIQUE** Ainsi, à partir du comportement de Joseph adolescent, sera extrapolé l'interdit de calomnier ; ou même de tout colportage d'une vérité, mais imprudente à diffuser. La fin du verset Lévitique 19:16 donne lieu à diverses traductions possibles. La version officielle insiste sur le devoir d'assistance à personne en danger J'y ajouterai l'interdit de fabuler sur les morts, de leur alléguer une vie ou des propos fictifs, voire de leur attribuer un pouvoir surnaturel (Décalogue) et bien sûr, d'en déifier certains par des pèlerinages apostats. Le verset 17 interdit tout sentiment haineux. Les frères de Joseph en étaient un exemple négatif, à l'opposé d'un Esaü fraternel envers Jacob ou d'un Joseph adulte pardonnant, de même, à ses frères. Le même verset préconise de ne surtout pas s'associer à des méfaits, d'essayer même de les empêcher, et, s'ils ont été commis, d'en faire éviter la récurrence en suscitant un repentir. Le Rouleau plaide, par ses récits illustrés, pour aider à la disparition des fautes bien avant que celle de leurs auteurs fautifs. S'abstenir d'esprit de rancune ou de vengeance et aimer son prochain et l'étranger forment le verset 18. Certains rabbins illustres (Hille...) considèrent que respecter son prochain conduit à l'observance des autres lois. Le nouveau testament leur emboîtera le pas et renchéra sur les versets du Lévitique copiés et repris à son compte. Selon le Rouleau (repris ensuite par Salomon, Maimonide, Ibn Paquda...) le fond du message doit toujours dominer la superficialité de la forme. Tout autant, la sainteté passe par un souci de l'altérité. S'y ajoutent dans la **kedoucha** le devoir de l'exactitude et de l'impartialité dans le jugement autant dans celui critique que nous devons avoir envers nous même, qu'envers les autres avec la même objectivité, voire sévérité Le rejet de l'hypocrisie dans tout propos, acte ou les promesse fallacieuse vont de même à l'encontre d'une sainteté. L'interdit de tout culte des morts sur lesquels se sont construites de nombreuses affabulations est un commandement absolu (al tifnou él ha ovoth), et qui s'y adonne a versé dans le paganisme et devient apostat. Le respect des interdits des Tables est une évidence universelle dans nos rapports avec tout prochain.

XXV – L'IMPÉRATIF DU PARTAGE : Le partage alimentaire est donné comme exemple illustré de partage. C'est une règle imposée, tant pour la nourriture d'origine animale que végétale. C'est de plus une valeur structurelle du judaïsme. Qui n'y consentait pas était considéré comme un apostat et devait être alors retranché du décompte de l'assemblée sainte des enfants d'Israël.

DEUXIÈME VOLET : CE EN QUOI CONSISTE LA 'SAINTETÉ' KEDOUCHA DE L'ASSEMBLÉE DES

(SUITE)

ENFANTS D'ISRAËL (14ème partie)

« Béni sois Tu qui sépares le saint du profane » (rituel)

A mabdil bein kodéché lé kh'ol

AUTRES FORMES DE PARTAGES (II)

Selon l'extension de la règle particulière à une règle générale (dite " miprat liklal") l'extrapolation du partage alimentaire à d'autres types de partages fait partie d'un principe de solidarité identique consistant de ne pas faire aux autres ce que l'on n'aimerait pas que les autres nous fassent.

I – LE PARTAGE ÉQUITABLE DES DÉCISIONS DANS LES JUGEMENTS

La paracha kédochim précise :

(Lévitique 19:15)

« *Vous ne commettrez point d'injustice en jugeant ; tu n'auras pas de faveur pour le petit, ni de complaisance pour le grand. Tu jugeras ton prochain selon l'exacte justice.* »

Rappelons que l'une des sept lois noahides considérées comme "ultrabasiqes" et représentant le minimum du minimum pour une morale universelle, en lecture judaïque (et depuis adoptée par le christianisme et l'Islam) est celle de l'institution d'une justice civile.

Mais cette institution, si elle est nécessaire n'est pas suffisante. Encore faut-il que cette justice soit exercée de façon juste et indépendante, sans faveur.

II – LE PARTAGE DE SON PROPRE TEMPS CONSACRÉ POUR PARTIE AUX AUTRES:

a) Le temps consacré en visite rendue aux malades

C'est le devoir dit du Bikour Holim considéré comme un devoir judaïque fondamental.

Le but est d'apporter au patient un soutien psychologique, tout en respectant sa disponibilité, donc avec beaucoup de tact et sans le stresser ni l'opportuner.

De même, la personne isolée et alitée ou très âgée a besoin d'être dépannée (ses courses basiques à faire etc...)

Les moyens modernes (téléphone, internet, livraison à domicile) facilitent ce soutien. Les services sociaux ont facilité ces concours.

S'enquérir de la santé d'un voisin reclus etc...

b) Le temps consacré à l'enseignement

L'enseignement des enfants est, sans conteste, la plus méritante des "mitswoth". Associé à une saine conception d'un monothéisme absolu et non frelaté, l'enseignement aux enfants est inscrit dans l'acte de foi du judaïsme (le "chéma")

(Deutéronome 8:8)

« *IL t'a humilié et t'a fait avoir faim et t'a fait manger la manne, que tu ne connaissais pas et que n'avaient pas connue tes pères, afin de t'apprendre que l'homme ne vivra pas de pain seulement, (*) mais que l'homme vivra de tout ce qui sort de la 'bouche' de l'Eternel »* »

III – LE PARTAGE EGALITAIRE des droits et des devoirs entre l'hébreu et l'étranger

La Thora exige de n'établir aucune différence d'entre l'hébreu et l'étranger, s'il respecte les

devoirs incombant à tous (Lien : <http://ajlt.com/etudes-reflexions/17.01.31.pdf>)

a) Du vivant des deux groupes :

(Exode 12:49)

« *il y aura une même loi pour l'indigène et pour l'étranger d'au milieu de vous* ».

(Lévitique 24:22)

« *Vous n'aurez qu'une même loi ; l'étranger sera traité comme l'indigène ; car je suis l'Eternel, votre Dieu.*

(Nombres 15:16)

« *Il y aura une même loi et un même droit pour vous et pour l'étranger qui séjourne parmi vous.*

b) Le partage de son territoire : le sens de l'hospitalité

L'hospitalité est une valeur traditionnelle chez les descendants Abrahamiques (**Genèse 18**), mieux ancrée depuis dans la tradition séfaraïte et la culture maghrébine

« *Faites comme chez vous* » est une expression couramment admise.

Mais elle implique en retour certaines règles d'usage régies par un respect réciproque dans cette intrusion consentie

c) Au décès d'un membre le PARTAGE doit d'être poursuivi même au cimetière :

Béth Olam: La maison de tout le monde : C'est ainsi qu'est appelé le cimetière.

Dans la Thora, le cimetière ne saurait faire l'objet d'aucune différence ni d'aucun "apartheid" funèbre d'entre juifs et non juifs.

cela nous est très bien illustré lors de l'enterrement donné en exemple de Sarah, la femme d'Abraham, illustrant le partage d'une zone de sépulture comme devant être indifférenciée et inter- ethnique, quelle que soit la confession des défunts qui y sont enterrés .

(**Genèse 23: 3-6**)

« *Puis Abraham se leva d'auprès du corps et parla ainsi aux fils de Heth :*

« *Je suis chez vous un étranger et un hôte ; accordez-moi de posséder parmi vous un lieu de sépulture, que je puisse enlever de devant moi mon mort pour l'ensevelir*

« *Et les fils de Heth répondirent à Abraham en lui disant :*

« *Ecoute-nous, mon seigneur ; tu es un prince de Dieu au milieu de nous ;*

« *ensevelis ton mort dans le meilleur de nos sépulcres ; aucun de nous ne te refusera*

« son *sépulcre pour ensevelir ton mort*"

Or ne voit-on pas encore parfois certains ultra-hétérodoxes bornés et minoritaires se disant « rabbins » (sic) qui refusent de célébrer, en leur toute indignité, les enterrements dans des carrés de cimetières sous prétexte que ceux-ci sont mixtes.

Ils feraient bien de s'inspirer de l'exemple ci-dessus à suivre, donné par la Thora.

N'oublions pas l'exemple du cimetière américain de Omaha beach où cohabitent indifféremment, côte à côte, ces héros tant sous des croix que sous des étoiles de David se jouxtant.

IV – LE PARTAGE COLLECTIF DES IDÉES

a) ÉLdad et MÉdad

Nous savons que le Rouleau donne, de ci, de là, bien des directives, bien des lignes de conduites mais **générales**, au besoin illustrées dans certaines circonstances (c'est le vrai sens du mot **Houka**. Voir pourquoi dans le lien: <http://ajlt.com/motdujour/11h01.pdf>)

Le passage qui suit démontre la possibilité d'une lecture ouverte de la Thora qui, elle-même, y dénonce toute rigidité et accepte des versions différentes en sa lecture.

C'est le passage de Eldad et Médad. Rappelons en les grandes lignes.

En son dernier tronçon de vie, Moïse se voit départi de l'esprit de Dieu qui est transféré (temporairement) sur les soixante-dix anciens convoqués pour être ainsi "adoubés". Ce transfert de l'enseignement (Thora) aux anciens sera rappelé dans le début du Pirké Aboth

Or deux d'entre eux non adoubés qui n'étaient pas présents avec les anciens et Moïse mais qui étaient restés dans le camp, alors que tous étaient convoqués vers la tente d'assignation donc *hors la "synagogue"* d'époque (car synagogue vient du grec sun-agogue = point de réunion) se mirent à prophétiser, c'est à dire à expliquer, à leur niveau, les leçons reçues de Moïse mais selon leur propre inspiration.

(Nombres 11:26-29)

*« Et deux hommes étaient restés dans le camp, l'un nommé Eldad, le second
« Médad, et l'esprit reposa sur eux ; ils étaient parmi les inscrits, mais ne
« s'étaient pas rendus à la Tente : et ils prophétisèrent dans le camp.
« Et des jeunes gens coururent l'annoncer à Moïse et dirent : Eldad et Médad
« prophétisent dans le camp. Et Josué, fils de Nun, serviteur de Moïse
« dès sa jeunesse, prit la parole et dit : Mon seigneur Moïse, empêche-les !
« Et Moïse lui répondit : Souhaite-tu mon exclusivité ? (littéralement : Es-tu
« jaloux pour moi?) Oh! que tout le peuple de l'Eternel fût prophète, parce
« que l'Eternel mettrait son esprit sur eux !*

Les trois messages subliminaires ainsi transmis par **ÉLdad et MÉdad**

1°) Le premier message est lié à leur nom même

Pour cela, il faut se souvenir que, en hébreu :

él indique la direction **vers** l'avant.

Eldad est donc le nom symbolique donné à un homme porté vers l'avant, vers une lecture évolutive et souple des traditions, vers le moderne, alors que:

mé indique l'origine **d'où l'on vient**. **Médad** est donc le nom symbolique donné ici, par opposition, à un homme plutôt attaché au maintien des pratiques et des leçons du passé, un conservateur

La dualité ancestrale des anciens et des modernes. (de nos jours nous parlerions des traditionalistes et des libéraux)

2°) Le deuxième message

Il rejoint celui délivré lors de la Tour de Babel et contre la pensée unique: Si tout le monde pense la même chose, de fait plus personne ne pense.

La prophétie est ainsi possible en dehors du point de réunion conventionnel d'époque, alors que les valeurs enseignées par Eldad et Médad sont symboliquement à l'écart de tout contrôle et validation des 68 autres qui formaient "conclave". Une forme de dissidence et d'individualisme de ces deux là. Rappelons ce que disait l'Exode juste après le son et lumière du Décalogue:

(Exode 20:24)

« *En quelque lieu que je fasse souvenir de mon nom, je viendrai à toi et te bénirai.*

3°) Le troisième message : le bienfait du partage des idées inspirées

Est là aussi très symbolique. Il n'y a nul inconvénient à leur "dissidence" du moment qu'ils ont su rester à l'intérieur du camp. C'est la même symbolique que celle des deux boucs de Kippour où celui qui sort du camp est voué aux avatars extérieurs et porte le ruban rouge du péché (le bouc émissaire)

Aussi Tous deux sont considérés par Moïse comme tout autant respectables:

« *Oh! Puisse que tout le peuple de l'Eternel fût prophète !*

b) On retrouvera dans le Talmud une telle dualité de pensée avec Hillel et Chamaï

Ces deux écoles d'étude parfois divergentes dans l'interprétation de la Thora sont célèbres. Voire caricaturées.

Chamaï est décrit comme le tenant de la rigueur Halakhique (Chabbat 31a), tandis que Hillel penche plutôt vers une interprétation plus souple, plus « cool » de la Thora, du moins si l'on en juge par les quatre controverses rapportées par la Michna.

Pour ma part, je considère, comme l'avait amorcé Maimonide, que bien des malentendus peuvent s'estomper si l'on redonnait, en tout premier lieu, leur vrai sens aux vocables hébraïques bibliques. Or bien souvent, sont énoncées des idées toutes faites mais vérifiables fallacieuses, et que chacun répète venant de l'autre sans discernement et les prenant pour argent comptant sans vérifier soi-même au préalable. J'en donnerai simplement deux exemples :

1°) Le sens de **Houka** n'est en rien celui que certains lui donneront (un ordre divin incompréhensible et non discutable). Bien loin s'en faut si on l'étudie de près. Il ne signifie que « une ligne de conduite générale » parfaitement compréhensible et éventuellement adaptable. Voir pourquoi dans le lien <http://ajlt.com/motdujour/11h01.pdf>

2°) et de même, le vocable de **Elohim** (pluriel de éloha) n'a jamais signifié « un dieu de rigueur »(sic) qui serait à opposer au tétragramme qui, lui, serait de bonté. Pure contrevérité et élucubration. En premier lieu, tous deux termes sont utilisés indifféremment dans ces deux situations ou pour de tierces raisons. En second lieu, Elohim est un pluriel qui signifie l'ensemble des éloha, c'est à dire des concepts ou des objets concrets servant de supports à des croyances en des pouvoirs surnaturels mais qui sont en réalité tous détenus et sous contrôle exclusif (**él kana**) c'est à dire dieu **exclusif** et non pas « ~~jeux~~ ») du seul Eternel.

Lien sur Elohim : <http://ajlt.com/motdujour/11e01.pdf>
Lien sur él kana : <http://ajlt.com/motdujour/11k03.pdf>

C) Le rituel a très bien compris que la sainteté de la collectivité passe aussi par ce PARTAGE des connaissances et des idées nuancées, voire au besoin à confronter sur la Thora

(Extrait de l'office du matin)

« Donne nous un esprit de logique, de bon raisonnement, de disposition à l'écoute,
« le souci d'apprendre autant que d'enseigner, afin de préserver, de mettre
« en application et de donner (ainsi) une vie effective à toutes tes paroles dans l'étude de
« Ta Torah.

ten bé libénou

léavin,
léaskil,
lichmoah,
lilmod ou lélaméd,
lichmor
vélaassoth
ou lékayem eth kol divré talmoud Toraték'h'a)

(A SUIVRE)